Image not found or type unknown

Refus de regrupement familial

Par **LAZAR**, le **17/11/2011** à **00:56**

Bonjour,

Je suis gardienne dans une loge de 35 M2 à Paris, avec mon conjoint , on est marie en France et on a 2 enfants de 22mois et 7mois.On a dépose un dossier pour regrupement familial au pres de OFII
Depot de dossier: le 16/11/2010(personne ne m'informe pas pour les regles de logement)
Visiter l'appartement le 31/01/2011,(j'ai été ensente de 7 mois, et l'agent de Ofii m'annoncer que , ça va nous manquer de M2.
Finalement , Le refus de dossier pour manque de surface , on doit avoir 42M2 au lieu de 35M2.
J'ai envoye un recours grac.au pres de Préfet,avec un projet de conseil syndical pour agrandir la loge, (mais ça doit etre voter à la prochaine ansamblée de copro au 1 er semestre de 2012),avec des plans fait par un architect de la loge actuelle et cela en avenir et j'ai eu gratut par un proprietaire une studette de 18M2 dans le meme immeuble en attandant que le projet soit voter et peut etre les travaux realiser.
SVP si vous pouvez me repondre , ça doit marcher et si non, a-il???? une autre possibilité de regilariser mon mari , car moi je ne ai pas de possibilité d'avoir un autre appartement, car je vais perdre le travail .....
De plus mon mari il y a une promesse d'embouche dans l'immeuble , on doit travaille , comme un couple de gardienne.
Merci en avance de nous repondre.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés